



Le 29 avril 2016, le ministre de la justice rendait public le projet de réforme du droit de la responsabilité civile. Cette communication marquait également le point de départ de la consultation publique qui s'est clôturée le 31 août 2016. Au sein du droit de la responsabilité civile, la jurisprudence a souvent fait preuve de créativité et a parfois été une véritable source créatrice.

Dans la continuité de la réforme du droit des obligations, le projet de réforme du droit de la responsabilité civile est à la fois une consolidation des acquis jurisprudentiels, une codification de certains régimes spéciaux et l'occasion de quelques innovations. Ce nouveau droit de la responsabilité civile aborde rarement la place du juge. Pourtant et l'histoire en témoigne, le juge est un relai indispensable à l'efficacité et à l'effectivité de ce droit qui se situe à l'interstice du substantiel et du processuel.

Quelle est alors cette place que le futur droit de la responsabilité civile réserve au juge et quelle place le juge pourrait-il lui-même s'attribuer au sein de ce droit en construction ?

Cour de cassation
5 quai de l'Horloge
75055 Paris cedex 01
twitter : @courdecassation

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité
avec inscription préalable obligatoire
sur le site Internet www.courdecassation.fr

COLLOQUE À LA COUR DE CASSATION

Le juge et le droit de la responsabilité civile : bilan et perspective



vendredi 19 mai 2017

de 9h00 à 18h00

en Grand'chambre

5 quai de l'Horloge - Paris 1^{er}



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et avocats

8h30 Accueil des participants

9h00 Allocutions d'ouverture

Alain LACABARATS, président de chambre à la Cour de cassation maintenu en activité
Didier GUEVEL, professeur à l'université Paris 13, doyen de la faculté de droit, sciences sociales et sciences politiques, membre de l'IRDA

9h30 **Propos introductifs - Le juge auteur et acteur du droit de la responsabilité civile**
Mustapha MEKKI, professeur à l'université Paris 13, directeur de l'IRDA

Les conditions constantes de la responsabilité civile

Sous la présidence de **Alain LACABARATS**

10h00 **Le juge face à la distinction des deux ordres de responsabilité**

Nathalie BLANC, professeur à l'université Paris 13, membre de l'IRDA
Philippe DROUET, avocat général à la première chambre civile de la Cour de cassation

10h30 Discussion

10h40 Pause

11h00 **Le juge et les dommages réparables : identification et réparation**

Zoé JACQUEMIN, maître de conférences à l'université Paris 13, membre de l'IRDA
Philippe BRUN, agrégé des facultés de droit, avocat général en service extraordinaire à la troisième chambre civile de la Cour de la cassation

11h30 Discussion

11h40 **Le juge et le rapport de causalité**

Christophe QUEZEL-AMBRUNAZ, professeur à l'université de Savoie
Domitille DUVAL-ARNOULD, conseiller à la première chambre civile de la Cour de Cassation

12h10 Discussion

12h20 Déjeuner libre

La condition variable de la responsabilité civile

Sous la présidence de **Mustapha MEKKI**

Faits générateurs et droit commun de la responsabilité civile

14h30 **Faits générateurs et responsabilité extracontractuelle**

Patrice JOURDAIN, professeur à l'école de droit de l'université Paris 1
Francois BESSON, conseiller à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

15h00 Discussion

15h10 **La responsabilité contractuelle : conditions et effets**

Bernard HAFTEL, professeur à l'université Paris 13, membre de l'IRDA
Christan REMENIERAS, conseiller à la chambre commerciale de la Cour de cassation

15h40 Discussion

15h50 Pause

Faits générateurs et régimes spéciaux

16h10 **Les accidents de la circulation**

Julie TRAUJLE, professeur à l'université de Tours
Savinien GRIGNON DUMOULIN, avocat général à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

16h40 Discussion

16h50 **La responsabilité du fait des produits défectueux**

Laurent BLOCH, professeur à l'université de Pau et des pays de l'Adour, directeur du master 2 «indemnisation des victimes d'accidents médicaux» - université de Bordeaux
Laurent TRUCHOT, conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation

17h10 Discussion

17h20 **Denis MAZEAUD**, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas